



PATRON: HM THE QUEEN

The Zoological Society of London (ZSL), founded in 1826, is devoted to achieving and promoting the worldwide conservation of animals and their habitats.

REGENT'S PARK LONDON NW1 4RY UK

T +44 (0)20 7722 3333 F +44 (0)20 7586 5743

www.zsl.org

PO 4558 BASTOS YAOUNDE CAMEROON

T +237 91 37 04 71 E zslcameroun@gmail.com

## **DEVELOPPER LES CAPACITES DES SOCIETES FORESTIERES EN GESTION DE LA FAUNE DANS LES FORETS DE PRODUCTION CERTIFIEES OU EN VOIE DE CERTIFICATION FSC**

### **OFFRE TECHNIQUE**

**Début des activités :** le 1er mars 2013

**Durée des activités :** 10 mois

**Lieu des activités :** UFAs SFID de Mbang et Pallisco de Mindourou et zones d'influence respectives

**Maîtrise d'oeuvre :** Zoological Society of London

**Nom et titre de la personne responsable :** Sandra RATIARISON, Responsable Programme Pays pour le Cameroun – Zoological Society of London

---

#### **I/ CONTEXTE**

##### ***Place de la faune dans la gestion forestière et la certification***

L'exploitation forestière est connue pour avoir des impacts directs et indirects sur la faune en créant des perturbations et des modifications des habitats susceptibles d'altérer les comportements des animaux et/ou de les exposer à de nouvelles menaces (eg introduction de maladies) ou des menaces accrues (eg chasse) pouvant compromettre sa survie à long terme. Au Cameroun, les sociétés forestières sont contraintes par la loi de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir une exploitation durable à moindres impacts des concessions qu'elles gèrent, ces mesures étant rassemblées dans un plan d'aménagement devant être validé par l'administration en charge des forêts (MINFOF) avant pleine exploitation. Toutefois, il existe une grande disparité dans la qualité des plans d'aménagement validés et de leur mise en œuvre d'une société à une autre, avec une très faible implication et capacité des services du MINFOF dans le contrôle de cette mise en œuvre. Il en résulte que l'instrument du plan d'aménagement à lui seul ne réussit pas à garantir actuellement une exploitation durable des forêts de production. Et cela d'autant plus pour la faune qui reste encore un aspect négligé dans les plans d'aménagement.

Dans ce contexte, les programmes de certification forestière tels que celui du FSC, qui visent à valider et récompenser les efforts de gestion mis en œuvre par des sociétés volontaires, constituent une opportunité d'atteindre effectivement une exploitation plus durable des forêts de production. Toutefois, en ce qui concerne la prise en compte de la faune, deux contraintes majeures tendent encore à limiter le bénéfice réel de ces programmes de certification :

1/ Les principes et critères de certification à satisfaire liés à la gestion de la biodiversité, et de la faune en particulier, couvrent une large gamme de disciplines (eg écologie, sciences sociales...) et d'expertises, dont la plupart ne sont pas traditionnellement représentées dans l'industrie forestière. De ce fait, ils sont souvent considérés comme difficiles à appréhender par les sociétés forestières elles-mêmes essentiellement du fait du manque d'expertise interne et de visibilité sur les méthodes pertinentes à utiliser dans un cadre contraint par des objectifs de rentabilité. Les sociétés forestières pallient cela en général par l'établissement de partenariats avec des organismes spécialisés. Toutefois, si cela peut être suffisant à court terme pour l'obtention d'un certificat, à long terme, ce système ne permet souvent pas l'intégration des expertises et des mesures requises dans le personnel des entreprises et l'appropriation des mesures développées et mises en œuvre, qui ont ainsi du mal à persister dans la durée.

2/ Les exigences des programmes de certification en matière de résultats attendus, capacités et suivi/évaluation des mesures de prise en compte de la faune dans les opérations sont encore trop floues pour que leur satisfaction garantisse de manière crédible une exploitation à faible impact et une gestion efficace et durable de la faune. De fait, les critères FSC concernant la faune sont essentiellement interprétés en termes d'efforts faits plutôt que de résultats effectifs à justifier. Il en résulte une grande disparité dans la qualité/l'efficacité des mesures prises d'une entreprise certifiée à une autre qui pourrait compromettre au final la valeur de la certification sur ce volet.

### ***Le Wildlife Wood Project de la ZSL et les sociétés forestières au Cameroun***

Reconnaissant le rôle que le secteur forestier pourrait jouer dans la conservation de la biodiversité, la Zoological Society of London a initié le Wildlife Wood Project (WWP) en 2007, en établissant des partenariats avec Pallisco (Juin 2008), puis SFID (Janvier 2009) pour aider à améliorer la gestion de la faune dans les forêts de production. Dans sa première phase (2007-2011), le projet a essentiellement 1/ cherché à promouvoir une plus grande considération pour les problématiques liées à la faune au sein des entreprises partenaires et 2/ mené des recherches pour évaluer et suivre l'impact de l'exploitation sur certaines espèces emblématiques, et des actions pour éviter ou minimiser ces impacts, tout en fournissant des recommandations et des formations aux personnels des partenaires pour leur permettre de mettre en œuvre et suivre ces actions.

Plus spécifiquement, chez Pallisco, l'obtention du certificat FSC en 2008 et la tradition interne d'innovation ont constitué des moteurs pour une plus grande prise en compte de la faune. Dans le cadre du WWP, des recherches ont ainsi pu être menées sur les zones de concentration de chimpanzés et d'éléphants, contribuant à l'identification de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et à la mise en œuvre de mesures de protection et de suivi de ces HVC (eg délimitation des Assiettes de Coupe Annuelles par rapport aux territoires de chimpanzés, collecte d'information sur les signes de présence de chimpanzés par toutes les équipes de terrain). Des campagnes de sensibilisation du personnel et des communautés riveraines sur l'importance de la faune, la législation sur la chasse et les risques sanitaires liés à la faune ont également été menées. Enfin, la collaboration à long terme avec Pallisco a permis d'aboutir à l'adoption d'une politique interne de gestion responsable de la faune (novembre 2011) et à l'acceptation du principe de formaliser l'ensemble des mesures relatives à la faune dans un document de référence de 'plan stratégique de protection de la faune' dont l'élaboration a été initiée en 2012 et qui a été validé en janvier 2013.

Chez SFID, la collaboration a essentiellement consisté en la réalisation d'études sur les populations de chimpanzés et d'autres espèces cibles de mammifères dans certaines UFAs afin de tester différentes méthodes de suivi des populations fauniques et des impacts de l'exploitation sur ces espèces. Des appuis

techniques ponctuels sur des points très spécifiques ont également été apportés en termes de formation (eg utilisation du GPS, identification des traces d'animaux et collecte de données par les équipes faune et d'exploration), de sensibilisation (risques zoonotiques) et de surveillance des UFAs (établissement de modèle de rapport).

**Dans une nouvelle phase de ce projet**, nous cherchons à compléter et capitaliser le travail de la première phase dans une approche plus intégrée s'appuyant sur le cadre de la certification FSC, afin de permettre une meilleure appropriation des mesures et des méthodes adoptées dans les systèmes de gestion et l'expertise interne des entreprises, de favoriser la pérennité des mesures de gestion et de permettre une gestion effectivement adaptative dans le long terme. Parallèlement, cela constitue l'opportunité d'évaluer le rôle de la certification forestière pour créer les conditions favorisant une telle appropriation et l'applicabilité des principes et critères FSC concernés (principalement les principes 1, 6, 7 8 et 9) au regard des objectifs de gestion durable des forêts de production. En cela, les objectifs du WWP et les résultats spécifiques de l'intervention proposée rejoignent ceux du PPECF d'améliorer la qualité de l'exploitation industrielle (Résultat PPECF 2).

### ***Pallisco et SFID : des cas d'étude***

Les sociétés Pallisco et SFID, respectivement en voie de renouvellement de certificat et en voie de première certification FSC, ont exprimé le besoin de recevoir une assistance technique intensive pour les aider à satisfaire les exigences concernant la faune du référentiel FSC pour le Bassin du Congo, dans le long terme. Spécifiquement, les deux sociétés nécessitent un appui technique sur des aspects clés, par exemple la surveillance et la lutte contre les activités illégales, qui constituent pour les deux sociétés des points de faiblesse au regard des exigences du FSC, et d'autres aspects variant entre les deux sociétés et reflétant leur différent niveau dans le processus de certification et les différents états des connaissances sur les ressources présentes dans les concessions.

De plus, de manière générale, les deux sociétés et la ZSL ont identifié le besoin de capitaliser les actions isolées menées dans un cadre expérimental par le WWP en les formalisant et en les intégrant aux systèmes de gestion des sociétés. Il a en effet été constaté qu'avec un appui technique moins régulier du WWP, les activités mises en place tendaient à ne plus ni être respectées, ni suivies, rendant impossible une approche adaptative et mettant en évidence 1/ le manque d'appropriation de ces mesures, 2/ le manque de visibilité dans la chaîne des responsabilités associées à leur exécution dans les entreprises et 3/ la nécessité de renforcer le transfert de compétences vers les personnels d'encadrement des sociétés, notamment en termes de planification et de coordination des activités et des ressources (humaines et logistiques), de suivi et de rapportage des activités, de gestion et d'analyses des données.

Les situations de ces deux entreprises offrent un cadre idéal à la fois pour renseigner sur l'application de manière intégrée de méthodes spécifiques de gestion adaptative de la faune (eg suivi, surveillance, protection) dans le contexte des forêts de production en voie de certification mais surtout, pour décrire les étapes et contextes organisationnels et managériaux pouvant aider à mieux intégrer les activités et compétences nécessaires à une gestion durable de la faune dans les opérations d'exploitation forestière et à assurer un respect à long terme des exigences du FSC avec une plus grande autonomie. En s'appuyant sur la certification forestière comme moteur, ceci pourrait contribuer à la professionnalisation de la gestion de la faune dans le contexte des forêts de production.

Parallèlement, en travaillant également étroitement avec les autres parties prenantes de la gestion de la faune (autorités décentralisées MINFOF, comités villageois et populations riveraines plus généralement), le projet explorera les conditions opérationnelles et institutionnelles propices à une meilleure application des lois

fauniques dans le contexte des forêts de production du Cameroun et testera des solutions pratiques pour une approche plus collaborative et efficace de la lutte contre le braconnage et les autres activités illégales. Ainsi, les leçons apprises sur le terrain auprès de ces sociétés et des autres parties prenantes locales permettront également de fournir des recommandations concrètes au MINFOF en matière d'application des lois sur l'aménagement forestier (prescriptions techniques sur les méthodes requises, format des sections relatives à la faune, etc...) et de protection de la faune.

## **II/ OBJECTIF DE L'INTERVENTION**

L'intervention a pour objectif global d'améliorer la capacité des sociétés forestières à satisfaire durablement les principes et critères FSC pour le Bassin du Congo relatifs à la gestion et à la protection de la faune dans leurs concessions en développant une boîte à outils pragmatique de gestion durable de la faune et d'aide à l'interprétation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo afin d'encourager et d'aider les sociétés en voie de certification à adopter de meilleures pratiques sous ce référentiel.

Plus spécifiquement, il s'agira de travailler avec les deux sociétés demandeuses et les autres parties prenantes locales de la gestion de la faune (MINFOF et populations riveraines) pour compléter et capitaliser les acquis des partenariats avec le WWP dans une démarche intégrée servant de cas d'étude pour développer des outils, méthodes et approches adaptables pour analyser les problèmes relatifs à la faune sur un site d'exploitation forestière, se fixer et atteindre des objectifs de gestion et suivre à la fois l'application des mesures et leurs résultats au regard des exigences du référentiel FSC pour le Bassin du Congo.

## **III/ ACTIVITES**

### **Phase I : Elaboration et validation de modèles de 'plans de gestion faune' :**

- I.1. Inventorier les outils, les données de base écologiques et socio-économiques et les documents de référence disponibles dans l'entreprise et relatifs à la prise en compte de la faune dans les opérations.
- I.2. Collecter des données de base manquantes si nécessaire.
- I.3. Analyser les exigences réglementaires, identifier les opérations et les installations générant des impacts sur la faune, et les pratiques de gestion existantes.
- I.4. Développer un ou des modèle(s) de plan de gestion faune quinquennal fixant les objectifs de gestion à atteindre en veillant à assurer la cohérence avec les politiques internes et autres documents de gestion des sociétés, ainsi qu'avec les exigences du FSC de manière générique, c'est-à-dire sans référence particulière à une version précise du référentiel FSC.
- I.5. Circuler et valider le plan de gestion faune par les responsables concernés.

Cette phase capitalisera l'expérience acquise auprès de Pallisco qui a validé en janvier 2013 son premier 'plan stratégique de protection de la faune' – écrit conjointement avec la ZSL – pour développer également un document similaire chez la SFID. Le processus vise à établir une situation de référence à partir d'une analyse organisationnelle, managériale et des données de base nécessaires à la connaissance du potentiel faunique, à la compréhension des menaces pesant sur lui dans les concessions ainsi qu'à l'identification des hautes valeurs de conservation. Cette situation de référence constitue la base à partir de laquelle sont fixés les objectifs de gestion sur 5 ans rassemblés dans un plan de gestion faune et par rapport à laquelle les résultats de la mise en œuvre du plan seront mesurés. En pratique, sur la base des recherches menées par le WWP dans les années précédentes dans quelques UFAs, des méthodes 'allégées', mais néanmoins informatives, pour collecter des

données de base écologiques seront appliquées à l'ensemble des UFAs de manière à fournir un ligne de base sur la situation des populations fauniques et pouvoir être répliquées dans le futur dans le cadre d'un programme de suivi. Cette même approche sera également développée pour différents indicateurs socio-économiques de pression sur les populations fauniques, aussi bien parmi les travailleurs (eg consommation de viande de brousse) que parmi les habitants des villages riverains (eg tableau de chasse).

Avec ce second exercice d'analyse de situation et d'élaboration de plan de gestion faune de manière participative avec les concessionnaires et les autres parties prenantes dans un contexte de certification, nous pourrions proposer une démarche étape par étape pour aboutir à un plan de gestion faune et des modèles de plan de gestion adaptés au contexte de la certification, et notamment au référentiel FSC pour le Bassin du Congo.

## **Phase II : Application et appropriation des plans de gestion**

### *II.1. Mise en œuvre des plans de gestion faune*

1.1. Sur la base d'un plan de travail annuel, appliquer de manière intégrée les méthodes et outils nécessaires à la mise en œuvre de chaque composante des plans de gestion faune et le suivi de la mise en œuvre effective du plan.

1.2. En s'assurant de la cohérence avec les politiques internes des sociétés bénéficiaires, concevoir, faire valider, diffuser et former sur les procédures opérationnelles et guides méthodologiques génériques, correspondant à la mise en œuvre des composantes et aux systèmes de suivi, évaluation et rapportage. Ceci inclura également de faciliter l'établissement d'éventuelles conventions de partenariats avec d'autres parties prenantes notamment pour la mise en œuvre d'activités précises des plans de gestion faune (eg LAB).

Un plan de gestion faune aborde de multiples thèmes : 1/ le suivi et la limitation des impacts directs liés aux opérations et à la présence des travailleurs sur la faune, 2/ la surveillance des UFAs et le contrôle des activités illégales, 3/ l'identification, la protection et le suivi des hautes valeurs de conservation, 4/ le suivi des ressources fauniques permettant de mesurer l'efficacité globale des mesures prises et de les adapter, 5/ la contribution aux efforts globaux de conservation. La mise en œuvre des activités relatives aux thèmes 1,3, 4 et 5 capitalisera les travaux sur les méthodes réalisés dans le cadre du WWP ; celle des activités relatives au thème 2 se fera en adaptant des méthodes et outils développés par la ZSL et ses partenaires par ailleurs, dans une démarche d'harmonisation des tactiques d'application des lois fauniques dans les forêts de production à l'échelle régionale. En matière d'outils notamment, les deux sites seront utilisés pour tester 1/ le logiciel SMART<sup>1</sup>, support de suivi de la surveillance, et 2/ des outils de télésurveillance (eg Instant Wild<sup>2</sup>, photo-piège classique) en collaboration avec les partenaires également impliqués dans le développement de ces outils.

### *II.2. Formation/tutorat du personnel impliqué directement ou indirectement dans les aspects faune au sein des entreprises partenaires et des autres parties prenantes*

2.1. Mener des évaluations préliminaires des capacités du personnel des sociétés et des autres parties prenantes impliqués (autorités décentralisées MINFOF, comités de vigilance, comités paysans/forêt sur les questions relatives aux lois fauniques et à leur application).

2.2. Développer et mettre en œuvre un programme de tutorat sur mesure des chefs de service, aménagistes et chefs de poste forestier couvrant les aspects stratégiques (surveillance, renseignement, LAB), les activités de terrain (suivi des populations fauniques, identification et suivi HVC, patrouilles de surveillance) et d'analyses des données (y compris l'utilisation des logiciels support tels que SMART et Cybertracker).

2.3. Développer et mettre en œuvre un programme de formation pratique pour tous les personnels impliqués

---

<sup>1</sup> <http://smartconservationsoftware.org/>

<sup>2</sup> <http://www.edgeofexistence.org/instantwild/>

directement ou indirectement dans la gestion des aspects faune dans les sociétés et les autres parties prenantes (Comité de vigilance, agents MINFOF).

#### 2.4. Mener des évaluations des capacités des personnes formées en fin d'intervention.

Compte tenu de la pluralité et de la variété des problématiques abordées, les formations du personnel des sociétés ne viseront pas simplement l'équipe dédiée à la faune et à la surveillance du territoire, mais concerneront l'ensemble des services ayant des activités sur le terrain, ainsi que le personnel de sécurité (eg formation au contrôle aux barrières), les services sociaux (eg intégration des aspects environnementaux dans les projets de développement local), de gestion de l'économat (eg suivi de la consommation des sources de protéines alternatives à la viande de brousse), de santé du personnel (eg sensibilisation aux risques zoonotiques), etc... chacun impliqué à différents niveaux, afin d'assurer que la prise en compte de la faune dans les pratiques de gestion est la plus efficiente et transversale possible. De même, le tutorat des chefs de service faune et des aménagistes visera à développer leurs capacités et les outils nécessaires à coordonner et à suivre de manière effective et efficace l'ensemble des actions menées par tous ces différents services en lien avec la faune. Ils seront également formés pour former tout nouveau personnel impliqué sur la base des supports de formation développés pendant l'intervention. Pour les formations en lien avec l'application des lois fauniques, le programme de formation visera le personnel des sociétés bénéficiaires, ainsi que les autres parties prenantes (agents MINFOF, comités de vigilance villageois) et sera élaboré en collaboration avec des partenaires opérant dans d'autres pays de la région, dans une démarche d'harmonisation des tactiques d'application des lois fauniques dans les forêts de production à l'échelle régionale.

#### *II.3. Appropriation des procédures et mise en cohérence avec l'organisation des entreprises et la démarche de certification :*

3.1. Fournir les conseils organisationnels et managériaux nécessaires à la bonne application des procédures validées.

3.2. Assurer un suivi régulier des activités en étroite collaboration avec les responsables de certification des sociétés bénéficiaires notamment au regard des exigences génériques du référentiel FSC.

3.3. Rapporter régulièrement les leçons apprises pendant l'intervention (à la fois sur la formation et la mise en œuvre du plan de gestion) auprès des directions des sociétés bénéficiaires et leurs fournir des recommandations pour le futur.

Ces activités permettront de déterminer comment garantir la cohérence des procédures avec le référentiel FSC pour le Bassin du Congo et les politiques internes des entreprises plus globalement pour permettre un suivi plus aisé des activités et des résultats dans le cadre de la certification et garantir la pérennité des résultats de l'intervention.

#### **Phase III : Finalisation et diffusion d'une boîte à outils 'Gestion durable de la faune dans les forêts de production'**

III.1. Réaliser une étude des besoins associés à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion faune.

III.2. Partager les leçons apprises pendant l'intervention avec les organisations partenaires pour contribuer à évaluer la faisabilité d'une tactique harmonisée d'application des lois fauniques à l'échelle régionale et améliorer les outils utilisés.

III.3. Incorporer les instructions sur comment élaborer et mettre en œuvre les composantes clés du plan de gestion faune dans une première version de manuel.

III.4. Rapporter les leçons apprises pendant l'intervention (à la fois sur la formation et la mise en œuvre du plan de gestion) auprès du bureau FSC et fournir des recommandations pour améliorer l'applicabilité des

Principes et Critères FSC relatifs à la gestion de la faune.

III.5. Rappporter les leçons apprises pendant l'intervention auprès des directions des forêts et de la faune du MINFOF et fournir des recommandations pour améliorer l'applicabilité des lois fauniques et des lois sur l'aménagement forestier.

III.6. Incorporer les commentaires et suggestions obtenus des différentes parties prenantes (FSC, auditeurs, MINFOF, concessionnaires, autres partenaires) pour compléter la version finale du manuel pour le Cameroun.

III.7. Valider le manuel par les concessionnaires à travers une fiche d'appréciation.

III.8. Imprimer et diffuser le manuel au Cameroun.

III.9. Rédiger deux articles pour des revues spécialisées concernant différentes méthodes utilisées notamment pour le suivi de la faune et des impacts et pour la surveillance et le contrôle des activités illégales.

Cette phase contient des activités continues tout au long de l'intervention visant à capitaliser les expériences menées au fur et à mesure avec les deux sociétés demandeuses pour produire des recommandations et directives en termes d'approches et marches à suivre pour mieux prendre en compte la faune dans un processus de certification FSC et des guides méthodologiques sur des aspects techniques précis.

#### **IV/ BENEFICIAIRES**

- Les aménagistes forestiers et les chefs de service faune et surveillance des 2 sociétés (N = 2 personnes par société) recevront un coaching sur mesure sur tous les aspects des plans de gestion faune (activités, gestion/coordination, analyse, utilisation de logiciels supports tels que Cybertracker et SMART) et seront également formés pour former les autres personnels impliqués afin de leur permettre de gérer les changements de personnel.
- Les agents de terrain des équipes faune (N= 4 chez Pallisco ; N=3 chez SFID) recevront une formation sur les méthodes utilisées pour le suivi et la surveillance, y compris la collecte de données (Cybertracker), le rapportage des missions.
- Les agents de sécurité placés aux barrières, employés par des entreprises sous-traitantes (N=16 personnes environ par société) recevront une formation sur les méthodes de collecte d'informations, de contrôle et les procédures à suivre en cas d'infraction constatée.
- Les agents de terrain et contremaitres des équipes d'exploitation, d'exploration, de suivi des interventions en milieu forestier (N=40 personnes environ par société) recevront une sensibilisation et formation sur la collecte et le rapportage de données sur la présence d'espèces animales d'intérêt ou d'activités illégales.
- Le personnel social et médical, en particulier le responsable HSE recevront une formation sur les risques liés à la chasse et à la consommation de viande de brousse.
- Les sociétés forestières en voie de certification et leurs partenaires au Cameroun qui auront des outils pour les aider à adopter de meilleures pratiques pour satisfaire le référentiel FSC pour le Bassin du Congo.
- Les auditeurs FSC qui pourront également disposer de la boîte à outils pour les aider dans l'interprétation du référentiel FSC.
- Les services MINFOF centraux en charge de l'aménagement forestier et ceux en charge de la protection de la faune, qui pourront également disposer de la boîte à outils et s'inspirer des leçons apprises du projet pour améliorer les cadres juridiques, réglementaires et techniques concernés.
- Les services MINFOF décentralisés en charge de la protection de la faune dans la zone d'action qui seront plus aptes à faire appliquer les lois fauniques.
- La COMIFAC qui aura des éléments concrets pour orienter sa démarche d'harmonisation des lois fauniques et de leur application à travers la région.

#### **IV/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission commencera au 1er Mars 2013 et devrait suivre le chronogramme proposé sur la page suivante. Les programmes de travail spécifiques à chaque site pourront différer en fonction des situations initiales, des contextes, des objectifs à atteindre et des contraintes éventuelles liées au personnel, à la logistique et à l'organisation propres à chaque entreprise. Néanmoins, la prise en compte de ces différences se fera toujours en veillant à répartir équitablement le temps entre les deux entreprises.

#### **V/ METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

L'intervention sera menée en assurant une présence du conseiller technique formateur à mi-temps sur chaque site pendant au moins 6 mois, facilitant une bonne immersion dans les entreprises, un coaching rapproché des chefs de services, la formation de tous les personnels concernés, et le suivi régulier des activités. Le conseiller technique formateur sera secondé par un agent de maîtrise superviseur pour l'aider notamment dans l'organisation des formations, la supervision des missions de terrain de suivi faune et surveillance et la gestion des données collectées afin de garantir que les méthodes enseignées soient correctement assimilées et appliquées.

Le conseiller technique formateur travaillera en étroite collaboration avec le conseiller scientifique / coordonnateur de l'intervention et le conseiller technique sur les aspects sociaux pour la collecte des éventuelles données de base manquantes, l'élaboration, l'ajustement et la validation des méthodes, notamment celles à caractère scientifique ou technique spécifique requérant une expertise plus poussée, et pour la rédaction des guides techniques et des parties du manuel correspondants. Sans cet appui scientifique et technique du personnel WWP, et l'utilisation des résultats et expériences passées du WWP, il serait en effet impossible de couvrir une telle pluralité d'aspects sur deux sites en un temps aussi court.

Le conseiller scientifique / coordonnateur, principalement basé à Yaoundé, s'assurera de la tenue des délais et coordonnera la logistique entre les sites, la planification des rotations du personnel impliqué, la communication avec les directions des entreprises et le bailleur.

Il est à noter que, étant donné que l'intervention se déroule sur deux sites aux contextes, moyens et besoins différents, et les possibilités de changements aux conséquences imprévisibles (eg des changements de personnel), le conseiller technique formateur pourra être amené à ajuster le plan de travail en fonction des conclusions de ses évaluations pour chaque entreprise et/ou des changements survenus.

#### **VI/ LIVRABLES DU PROJET**

##### *Livrables destinés aux sociétés bénéficiaires*

- Un plan de gestion faune pour la SFID / PALLISCO des plans de mise en œuvre opérationnelle (Plans annuels d'Opérations) pour les deux sociétés.
- Formation de tous les personnels impliqués des deux sociétés bénéficiaires pour la mise en œuvre des plans de gestion faune.
- Rapports trimestriels d'activités.

##### *Livrables destinés à une diffusion publique*

- Des modèles de plan de gestion faune adaptés aux concessions en voie de certification.
- Des supports thématiques de formation.



- Un manuel générique de gestion adaptative de la faune dans les forêts de production finalisé et imprimé pour le Cameroun et la sous-région du bassin du Congo.
- Lettres d'information trimestrielles.
- 2 articles de presse spécialisée.

*Livrables destinés au suivi du projet (PPECF)*

- Rapport d'activités à mi-parcours.
- Rapport final d'activités.



## **VII/ PROFIL ET ROLE DES EXPERTS IMPLIQUES**

### **Conseiller Technique Formateur (à 100% sur l'intervention)**

Ingénieur/Master professionnel en foresterie, en gestion des milieux naturels et ruraux, en management environnementale ou qualification/expérience équivalente.

Minimum 8 années d'expérience de travail dans le secteur forestier tropical – dont une partie en Afrique francophone.

Connaissance solide des opérations forestières, des méthodes de suivi de la faune et de surveillance des territoires.

Expérience en suivi/évaluation et en élaboration et gestion de bases de données.

Familiarité avec les démarches de certification et de qualité : un atout.

Aptitude à travailler en équipe, à fixer les priorités des programmes de travail, savoir saisir les détails, être créatif, être orienté vers des résultats, savoir respecter les échéances.

Avoir un sens aigu de l'organisation et la planification, ainsi qu'un grand esprit d'initiative.

Expérience dans la formation/le tutorat de professionnels juniors.

Excellente capacité de leadership et de motivation d'équipe.

Bonnes capacités de communication écrite et orale, y compris d'excellentes qualités rédactionnelles en français et un bon esprit de synthèse.

Bon niveau d'anglais professionnel, un atout.

Excellente capacité à résoudre des problèmes de manière autonome.

Volonté et capacité de travailler dans des zones forestières reculées (bases vie forestières) sur des relativement longues périodes de temps.

Intérêt pour la gestion durable des ressources naturelles et la conservation des écosystèmes.

Le rôle du CTF sera de travailler avec les conseillers scientifiques et techniques WWP pour développer des modèles de plans de gestion et mettre en œuvre les activités de ces plans en développant lui-même les méthodes ou en suivant celles proposées par les conseillers scientifiques et techniques WWP. Pour cela, il veillera particulièrement à favoriser la meilleure intégration possible de ces activités dans l'organisation et les systèmes de gestion des entreprises, en proposant des modifications sur ces aspects à apporter si nécessaire et en développant tous les outils règlementaires et procéduraux associés en collaboration avec les responsables d'entreprise concernés. Il coordonnera et assurera également la formation et la sensibilisation de tous les personnels et autres parties prenantes concernés, avec une attention particulière portée au transfert de compétences aussi bien techniques que de gestion/coordination vers les responsables des aspects faune, surveillance et plus globalement aménagement forestier des entreprises. Enfin, tout au long de l'intervention, le CTF sera chargé de rassembler les leçons apprises des expériences avec les sociétés demandeuses, les supports de formation, les méthodes développées et validées dans une boîte à outils qu'il finalisera en consultant les autres parties prenantes de l'exploitation forestière et de la certification.

### **Conseiller Scientifique / Coordonnateur (à 70 % sur l'intervention)**

Doctorat en écologie, foresterie, étude des milieux naturels ou qualification/expérience équivalente.

Minimum 8 ans d'expérience en zones forestières tropicales, dont une partie en Afrique Centrale.

Excellente maîtrise des méthodes d'inventaire et suivi de la faune S, du SIG, de l'analyse et la gestion des Données.

Expérience significative de gestion et coordination de projets.

Excellentes capacités de travail en équipe.

Excellentes capacités de communication.

Familiarité avec le secteur forestier tropical.

Aptitude à fixer les priorités des programmes de travail, savoir saisir les détails, être créatif, être orienté vers

des résultats, savoir respecter les échéances.

Bonnes capacités à établir et maintenir de bonnes relations avec des partenaires.

Le rôle du CTSC sera d'assurer la coordination entre les parties prenantes dans l'intervention (PPECF, sociétés demandeuses, autres organisations partenaires), la coordination des activités entre le CTF et les autres personnels ZSL impliqués. Parallèlement, le CTSC travaillera en coordination avec le CTF à la collecte de données de base (élaboration des protocoles de collecte, contribution à l'analyse), à la mise en œuvre de certaines activités des plans de gestion (notamment sur les aspects de suivi de la faune, suivi des activités illégales, et identification des HVCs) et à la formation (développement des modules de formation en lien avec le suivi écologique, les HVCs, la surveillance et la lutte contre les activités illégales); il sera également chargé de fournir un backstopping scientifique et technique au CTF pour conseiller sur les méthodes et outils que celui-ci développera.

### **Conseiller Technique Social (à 50 % sur l'intervention)**

Diplôme en sciences sociales/éducation avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle, idéalement en Afrique, travaillant avec des communautés rurales, et appliquant des techniques participatives. Connaissance du programme CESP, du marketing social, de la conservation, du développement locale et/ou des forêts tropicales, des atouts.

Parfaite maîtrise du français et de l'anglais, parlé et écrit.

Les aspects socio-économiques ayant une influence sur la faune ont peu été abordés par le WWP jusqu'ici. Le rôle du CTS est de mettre en œuvre une stratégie d'engagement des parties prenantes dans la gestion durable des ressources naturelles, incluant la lutte contre les activités illégales dans et autour des concessions cibles. Dans le cadre de l'intervention, il contribuera de manière opérationnelle en assistant le CTF et les équipes faune et social dans l'analyse de la situation socio-économique initiale et dans la collecte de données de base manquantes si nécessaires aussi bien dans les villages (eg cartographie participative des zones d'usage traditionnel) que parmi le personnel des entreprises (eg collecte de données sur la consommation de viande de brousse vs consommation de viande dans les économats) ; il assistera également le CTF et le personnel des équipes sociales (HSE) des entreprises pour identifier les opportunités d'assurer une plus grande cohérence des actions sociales des entreprises avec celles en lien avec la lutte contre les activités illégales – et notamment le braconnage – et plus généralement avec la gestion durable des ressources naturelles ; il développera des actions de sensibilisation aux risques sanitaires liés à la chasse et à la consommation de viande de brousse et d'incitation des habitants des villages riverains et du personnel à participer à un réseau de surveillance et de renseignement sur les activités illégales, et facilitera le développement de collaborations entre sociétés (entre les deux sociétés requérantes au minimum et les sociétés détentrices des concessions voisines) pour la lutte contre les activités illégales pour rechercher des économies d'échelle tout en augmentant le poids des éventuelles poursuites judiciaires résultant de ces actions ; il travaillera avec le CTF pour développer un système de rapportage des informations concernant les activités illégales et clarifier les étapes à suivre par les entreprises pour entamer et suivre des actions judiciaires en assurant la liaison avec des organisations spécialisées (eg LAGA). Pour cela, le CTS assistera le CTF dans la mise en œuvre de formations appropriées aux comités de vigilance et aux agents des postes forestiers concernés. Pour réaliser ces activités, le CTS sera basé au moins 50% du temps dans les zones de l'intervention et alentours (villages, capitale régionale et chefs-lieux).

### **Agent de maîtrise superviseur de terrain (à 100 % sur l'intervention)**

Diplôme en sciences de la conservation avec au moins 2 ans d'expérience de pratiques de diverses méthodes de suivi et d'inventaire faunique dans le contexte des forêts tropicales du Bassin du Congo (connaissances des signes d'animaux inféodés à ces zones).

Expérience de la gestion d'équipe et d'organisation de missions sur le terrain.

Rigueur dans la collecte et la gestion des données.

Familiarité avec le contexte de l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le rôle de cet agent de maîtrise sera d'aider le CTF et le CTSC à organiser les formations des personnels de terrain et à superviser les missions de terrain concernant le suivi de la faune et des HVCs pour veiller à la bonne application des méthodes enseignées sur les deux sites.